



Commune de
COLOMBY-ANGUERNY

n ° 226 - 24 janvier 2026



Cœur de Nacre Entraide
ÉPICERIE SOCIALE & SOLIDAIRE

Pôle Social et Solidaire – LUC SUR MER – 7 rue des Délettes



La lettre de la mairie

Notre association COEUR DE NACRE ENTRAIDE gère une épicerie sociale et solidaire, destinée aux personnes en difficulté de la Communauté de Communes Cœur de Nacre.

Devant l'augmentation du nombre de nos Clients et afin de subvenir à leurs besoins principalement alimentaires, nous faisons appel à votre générosité

- lors des collectes que nous effectuons tout au long de l'année aux portes des magasins.

- via une participation financière du montant que vous souhaitez (encart appel aux dons ci-joint).

Toute aide sera précieuse et nous vous en remercions par avance

Bulletin de soutien à Cœur de Nacre Entraide Epicerie Sociale et Solidaire

L'association Cœur de Nacre Entraide, accueille chaque semaine au Pôle social de la Communauté de Communes, 90 familles soit 200 personnes concernées par cette aide.

Malgré les aides, les partenariats, les dons déjà existants, l'association doit faire face à des achats en augmentation constante.

FAITES UN DON MERCİ POUR VOTRE AIDE

Votre don fera l'objet d'un reçu fiscal permettant de déduire de vos impôts jusqu'à 75 % de son montant.

Contact : Marie Drancey Senitowicz au 06 86 63 98 55

Prénom : Nom :

Société/ Entreprise :

Adresse :

Mail :@.....

Fait un don de : euros

Chèque à l'ordre de : « Cœur de Nacre Entraide »
7 Rue des Délettes - 14530 LUC sur mer

Quelques précisions concernant le PLUi

Vous êtes plusieurs à vous déplacer à la mairie concernant la densification de vos parcelles. Dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, figure un document concernant les parcelles potentiellement divisibles. La commune n'a aucun droit de préemption sur une propriété privée. Vous êtes et restez propriétaire de votre bien.

La communauté de communes « Cœur de Nacre » (CCCN) :

Réponse de la CCCN : Le principe des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) « densification » sera expliqué plus clairement afin de répondre aux doutes émis par le public. Il sera notamment rappelé qu'il ne s'agit pas d'un droit de préemption urbain et encore moins d'un droit d'expropriation. L'application des OAP a été décidée par la CCCN afin d'optimiser l'usage du foncier sur son territoire par une réduction des besoins en consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Si une parcelle est possiblement divisible, le projet éventuel ne concerne que le propriétaire.

**ACCUEIL LIBRE
GRATUIT
SANS INSCRIPTION**

**COEUR DE FAMILLE
Lieu d'Accueil
Enfant Parent**



**LUNDI
9h30 à 12h**

Pour les enfants
de moins de 6 ans
et leurs parents
ou adulte référent

Jouer
Echanger
Se rencontrer

**7 RUE DU POINT DU JOUR
14470 COURSEULLES-SUR-MER**



Avec le soutien de la

